

Les embauches dans l'arrondissement de Lille en 2019

Juin 2020



548 000 déclarations
d'embauche hors intérim,
+5,6% de CDI sur 1 an



Pour la première fois depuis 2009, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim a diminué sur un an (-0,7%). Cette baisse est principalement due à la diminution importante des embauches en CDD court (moins d'un mois) sur la période.

En revanche, les déclarations d'embauche en contrats longs (CDI et CDD long) ont augmenté sur la période, ce qui semble indiquer une stabilisation de l'emploi. La hausse des déclarations d'embauche en CDI s'observe surtout dans la construction, le commerce et les services.

Les Déclarations Préalables à l'Embauche donnent une information sur les flux sur le marché du travail. En revanche, **il ne nous est pas possible de**

savoir qui a été recruté et donc d'avoir une vision complète du marché du travail. En effet, la DPAE ne permet pas de renseigner le métier exercé par le futur

salarié, son niveau de formation ou de qualification...

La déclaration préalable à l'embauche

Cette publication porte sur les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) enregistrées en 2015 dans l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité Sociale Agricole-MSA) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE (principalement secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social).

La DPAE permet d'effectuer en une seule démarche les formalités obligatoires auprès de l'Urssaf suivantes :

- déclaration de première embauche dans un établissement,
- immatriculation de l'employeur au

régime général de sécurité sociale et au régime d'assurance chômage, en cas d'embauche d'un premier salarié,

- demande d'immatriculation du salarié à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM),

- adhésion de l'employeur à un service de santé au travail,

- demande d'examen médical d'embauche du salarié, pour la visite médicale obligatoire,

- pré-établissement de la déclaration annuelle des données sociales (DADS).

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la DPAE, remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont

l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé, c'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé.

La DPAE doit être réalisée au plus tôt 8 jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.

Il peut y avoir recrutement et donc une DPAE en cas de création d'un nouveau poste de travail, de surcroît d'activité, de remplacement de congé (maternité, maladie...), de remplacement de départ à la retraite... Une même personne peut être concernée par plusieurs DPAE dans l'année voire dans le mois ou la semaine.



En un coup d'oeil : les flux d'embauche en 2019



Type de contrat	2017	2018	2019
CDI	+ 8 896	+ 6 139	+ 4 942
CDD long	+ 2 572	+ 10 581	+ 2 096
CDD court	- 1 292	- 14 863	- 10 608
Total	+ 10 176	+ 1 857	- 3 570

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDI

Commerce & réparation automobiles et motocycles	15 484
Hébergement & restauration	15 226
Activités de services administratifs et de soutien	10 361
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	7 306
Construction	6 073

Les 5 secteurs les plus pourvoyeurs de CDD courts

Arts, spectacles et activités récréatives	83 991
Activités de services administratifs et de soutien	62 785
Action sociale et hébergement médico-social	51 102
Hébergement et restauration	38 191
Autres activités scientifiques et techniques	35 025



Les 5 plus fortes progressions en CDI

Commerce & réparation automobiles et motocycles	+1 050
Hébergement & restauration	+ 928
Activités de services administratifs et de soutien	+ 671
Transports et entreposage	+ 579
Construction	+ 508

La crise sanitaire de ce premier semestre 2020 risque de se traduire par des évolutions des embauches moins favorables, notamment pour les CDI au regard de l'incertitude pesant sur les évolutions économiques et sociales.



La situation globale

547 732 déclarations d'embauche hors intérim, -0,7% sur un an

Un marché du travail moins actif mais une tendance à la pérennisation des embauches

■ En 2019, les entreprises de l'arrondissement de Lille ont déposé **547 732 déclarations d'embauche hors intérim**. Avec 393 315 déclarations d'embauche hors intérim, le bassin de Lille concentre 72% de celles enregistrées dans l'arrondissement.

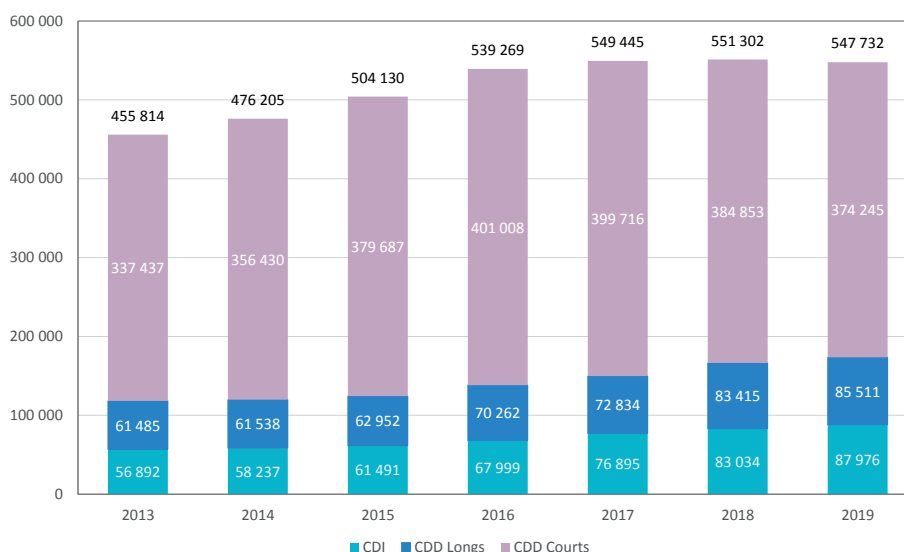
■ **32%** des déclarations d'embauche hors intérim enregistrées en 2019 dans l'arrondissement de Lille concernent des **embauches de plus d'un mois** (16% de CDD de plus d'un mois et 16% de CDI). Une part en nette augmentation par rapport aux années précédentes (24% des embauches en 2015). **68%** concernent des **embauches de moins d'un mois**.

■ Par rapport à 2018, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim a diminué de 0,7% dans l'arrondissement (-3 570

embauches), plus fortement dans le bassin de Roubaix-Tourcoing (-1,1%) que dans celui de Lille (-0,5%). Cette diminution du nombre de déclarations d'embauche est la première observée depuis 2009.

■ La diminution du nombre de déclarations d'embauche observée dans l'arrondissement est le résultat de la **forte baisse des embauches en CDD de moins d'1 mois** (-10 608 embauches soit -2,8%), un phénomène observé depuis 2017. **A l'inverse, les déclarations d'embauche en CDI (+4 942 ; +5,6 %) et en CDD longs (+2 096 ; +2,5%) ont augmenté entre 2018 et 2019.**

Evolution des déclarations d'embauche par type de contrat



Type de contrat	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019
CDI	+1 345	+3 254	+6 508	+8 896	+6 139	+4 942
CDD de plus d'1 mois	+53	+1 414	+7 310	+2 572	+10 581	+2 096
CDD de moins d'1 mois	+18 993	+23 257	+21 321	-1 292	-14 863	-10 608
Total DPAE hors intérim	+20 391	+27 925	+35 139	+10 176	+1 857	-3 570

Source : Acoess-Urssaf, 2013-2019 / Traitement : Compétences et Emplois



La répartition dans les secteurs d'activité

85% des déclarations d'embauche hors intérim dans les services

■ En 2019, dans l'arrondissement de Lille, **468 122 déclarations d'embauche hors intérim** (soit plus de 85 % des déclarations d'embauche) ont été enregistrées **dans le secteur des services**, principalement dans les sous-secteurs :

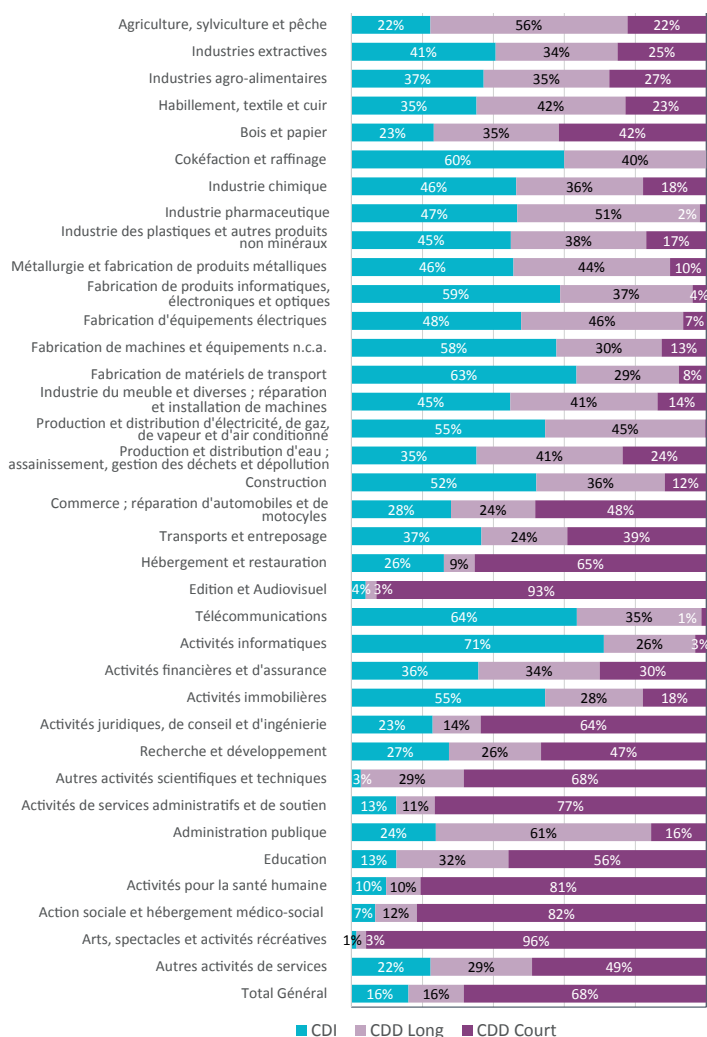
- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives (87 598 embauches) ;
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien (82 015 embauches) ;
- ▶ Action sociale et hébergement médico-social (62 638 embauches) ;
- ▶ Hébergement et restauration (58 505 embauches) ;
- ▶ Autres activités scientifiques et techniques (51 235 embauches).

■ **55 139** déclarations d'embauche ont été enregistrées **dans le secteur du commerce** (10,1%), **12 775 dans celui de l'industrie** (2,3%) et **11 658 dans celui de la construction** (2,1%).

■ Les déclarations d'embauche hors intérim **dans les services sont majoritairement des CDD courts de moins d'1 mois** (73% des embauches du secteur). A l'inverse, les déclarations d'embauche **des secteurs de l'industrie et de la construction sont majoritairement des CDI** (respectivement 40% et 52% des embauches du secteur) ou des CDD long (respectivement 38% et 36%).

Les secteurs qui embauchent davantage en CDI correspondent aux secteurs ayant besoin de fidélisation, d'attractivité ou connaissant une croissance d'activité comme l'informatique.

Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat



Source : Acoess-Urssaf, 2018-2019 / Traitement : Compétences et Emplois

* Les activités de services administratifs et de soutien comprennent plusieurs types d'activités (liées à l'emploi, administratives, location, agences de voyage, sécurité, aménagement paysager, soutien aux entreprises...)

■ **92% des embauches en CDD court** se concentrent **dans le secteur des services**, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives (22% des embauches en CDD court) ;
- ▶ Activités de services administratifs et soutien (17%) ;
- ▶ Action sociale et hébergement médico-social (14%) ;
- ▶ Hébergement et restauration (10%) ;
- ▶ Autres activités scientifiques et techniques (9%).

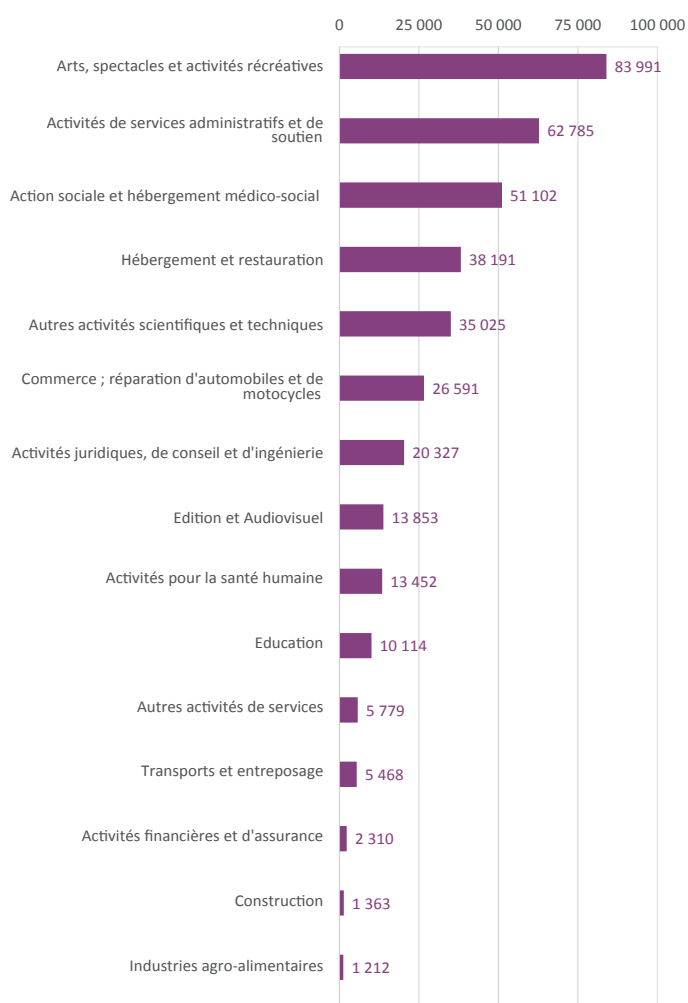
■ **18% des embauches en CDI** se concentrent **dans le secteur du commerce et 70% dans celui des services**, principalement dans les sous-secteurs :

- ▶ Hébergement et restauration (17% des embauches en CDI) ;
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien (12%) ;
- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (8%) ;
- ▶ Transports et entreposages (6%).

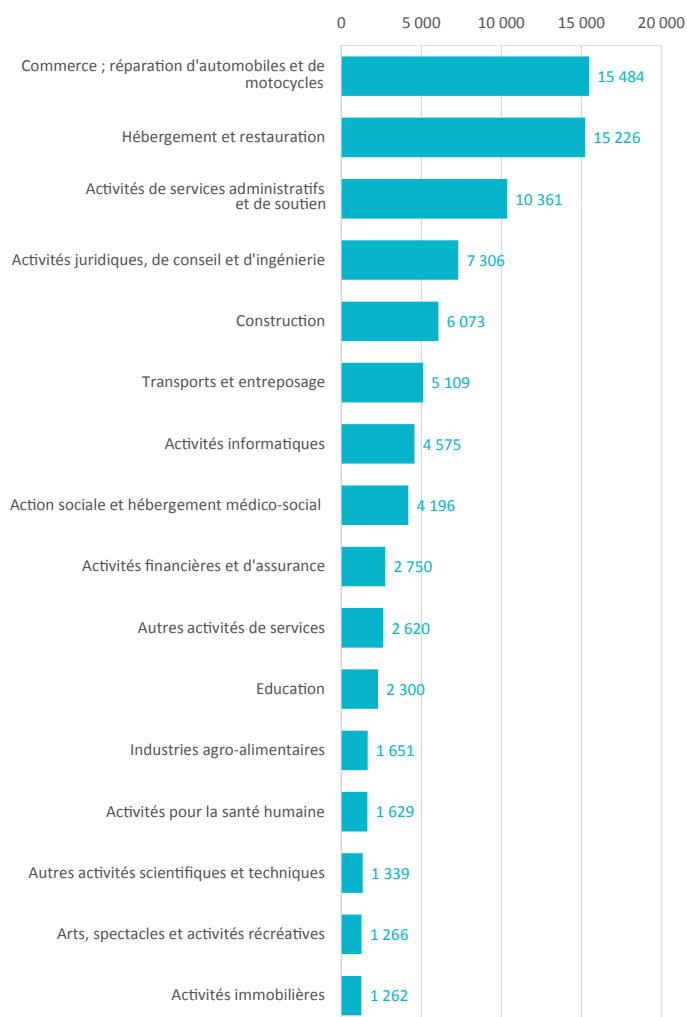
Déclarations d'embauche hors intérim par type de contrat

Type de contrat	Industrie		Construction		Commerce		Services	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CDI	5 101	6%	6 073	7%	15 484	18%	61 304	70%
CDD longs	4 898	6%	4 222	5%	13 064	15%	63 313	74%
CDD courts	2 776	1%	1 363	0%	26 591	7%	343 505	92%
Ensemble des contrats hors intérim	12 775	2%	11 658	2%	55 139	10%	468 122	85%

Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDD court



Les secteurs comptant le plus de déclarations d'embauche en CDI



Source : Acoess-Urssaf, 2019 / Traitement : Compétences et Emplois



L'évolution annuelle

Baisse des CDD court dans l'industrie, la construction, les commerces et les services

Entre 2018 et 2019, dans l'arrondissement de Lille, **le nombre de déclarations d'embauche en CDD court de moins d'1 mois a diminué dans l'ensemble des secteurs**. Cette baisse est **particulièrement marquée dans la construction** (-127 soit -8,5%). Dans une moindre mesure, on observe également une baisse des embauches en CDD court dans l'industrie (-111 soit -3,8%), les services (-9 980 embauches soit -2,8%) et le commerce (-383 embauches soit -1,4%).

Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDD court diminuer sur un an, on retrouve notamment :

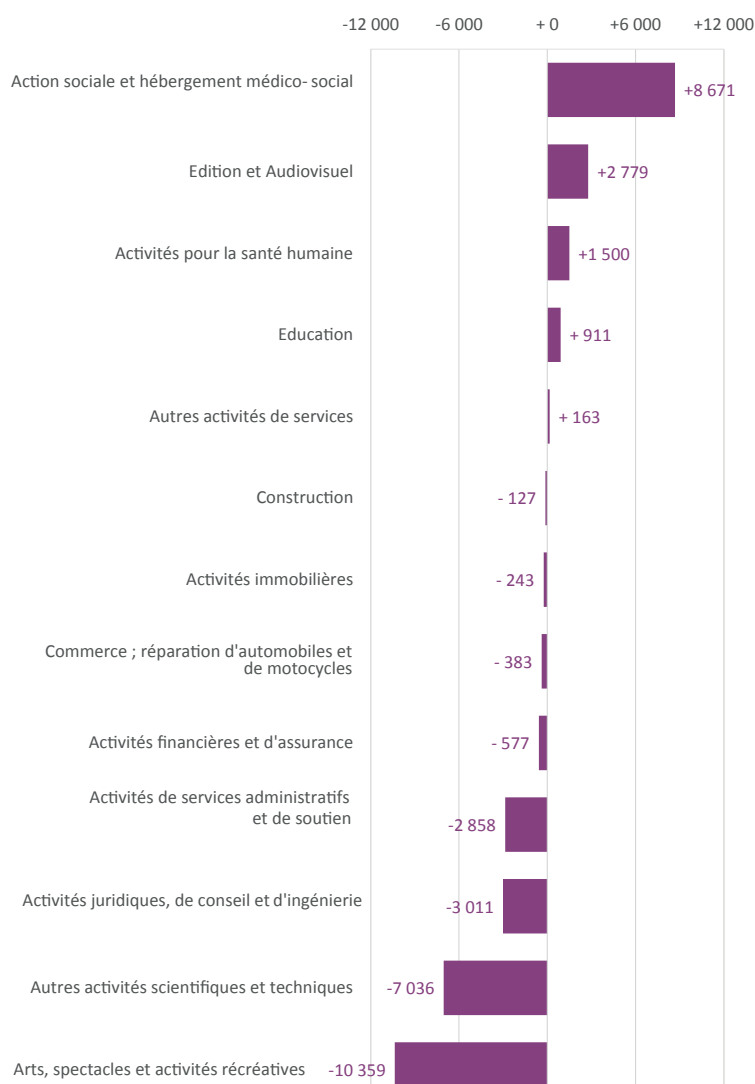
- ▶ Arts, spectacles et activités récréatives ;
- ▶ Autres activités scientifiques et techniques ;

- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie ;
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien ;
- ▶ Activités financières et d'assurance.

En revanche, certains secteurs ont vu leur nombre d'embauches en CDD court augmenter sur la période (Action sociale et hébergement médico-social, Edition et Audiovisuel, Education, Administration publique...).

Par rapport à 2018, la part des embauches en CDD court a diminué dans les secteurs des services (-2 points), du commerce (-2 points) et de la construction (-1 point) et est resté stable dans l'industrie.

Evolution des déclarations d'embauche en CDD court par secteur d'activité comptant les plus fortes évolutions sur un an



Source : Acoess-Urssaf, 2018-2019/ Traitement : Compétences et Emplois

Forte hausse des déclarations en CDI dans les services, le commerce et la construction

Entre 2018 et 2019, dans l'arrondissement de Lille, **le nombre de déclarations d'embauche en CDI a fortement augmenté dans les secteurs de la construction** (+508 embauches soit +9,1%), **du commerce** (+1 050 embauches soit +7,3%) **et des services** (+3 546 embauches soit +6,1%).

L'industrie a, en revanche, enregistré une **baisse** de ses déclarations d'embauche en **CDI** sur un an.

Parmi les activités ayant vu leur nombre d'embauches en CDI augmenter sur un an, on retrouve notamment :

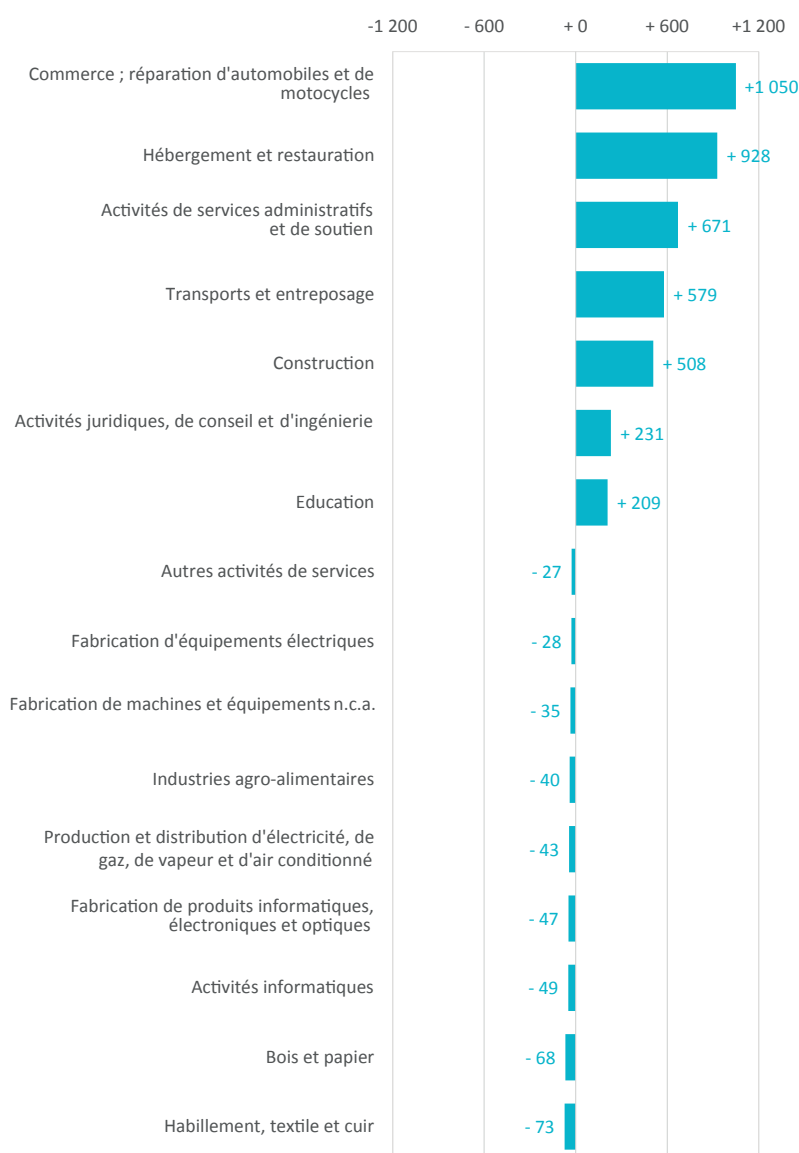
- ▶ Hébergement et restauration;
- ▶ Activités de services administratifs et de soutien ;
- ▶ Transports et entreposage ;

- ▶ Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie ;
- ▶ Education.

Certains secteurs ont néanmoins connu une **diminution** du nombre de déclarations d'embauche en CDI sur la période. C'est le cas notamment pour les secteurs de **l'habillement textile et cuir** (-73 embauches en CDI), du **bois et papier** (-68), des **activités informatiques** (-49) ou encore, de la **fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques** (-47).

Par rapport à 2018, **la part des embauches en CDI a augmenté dans les secteurs de la construction** (+3 points), **du commerce** (+1 point) **et des services** (+1 point) et est resté **stable** dans celui de **l'industrie**.

Evolution des déclarations d'embauche en CDI par secteur d'activité comptant les plus fortes évolutions sur un an



Source : Acof-Urssaf, 2018-2019 / Traitement : Compétences et Emplois